

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE ROUMARE

Séance du mardi 12 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil d'Administration	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
9	7	8

Date de la convocation : 28 Août 2023

L'an deux-mil-vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en Mairie, sur convocation en date du vingt-huit août 2023, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire et Président de droit du C.C.A.S.

Présents :

Monsieur BERTIN Christophe, Madame BOULIER Claude, Madame BUQUET Jessica, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame LECOQ Annie, Madame OSMONT Marie-Claire et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame DESANNAUX Marie-Louise

Monsieur LEMIRE Gérard a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2023/CCAS-007 REPAS DES ANCIENS

Madame BOULIER indique que l'intitulé « Repas des Anciens » ne convient pas à tous.

Les membres du C.C.A.S proposent de changer par « Repas des Aînés ». Le repas des aînés se déroulera le Mercredi 11 Octobre 2023.

Il sera animé par Monsieur Patrick LAVILLE, chanteur-interprète pour un coût de 470.00 euros.

Une contribution de 22.00 euros au lieu de 20.00 euros l'année dernière sera demandée pour les personnes accompagnantes, les moins de 65 ans et les personnes extérieures à la commune.

Concernant le repas, Madame BOULIER propose de reprendre contact avec la boucherie HELIE pour avoir plusieurs choix de menus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDENT :

- De CHANGER « Repas des Anciens » par « Repas des Aînés »,
- D'ORGANISER le repas le Mercredi 11 Octobre 2023,
- D'OFFRIR aux Roumarois de plus de 65 ans, suite au repas, un spectacle organisé par M. LAVILLE Patrick pour une coût de 470.00 euros,
- De DEMANDER une contribution de 22.00 euros aux personnes accompagnantes, aux personnes de moins de 65 ans et aux personnes extérieures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du C.C.A.S, Jean-Paul COUILLER

